

Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement — Chapi

Coaching et Développement Personnel

New Age et Énergétisme

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

Date	01/01/2014
Juridiction / Nature	ARRETE
NOR / Numéro	DEVP1305353A
URL Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028374941

RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] . - Vibrations Les vibrations émises sont conformes aux dispositions fixées à l'annexe I.
[...]

[...] RÈGLES TECHNIQUES APPLICABLES AUX VIBRATIONS L'installation est construite, équipée et exploitée afin que son fonctionnement ne soit pas à l'origine de vibrations dans les constructions avoisinantes susceptibles [...] Il faut veiller à ne pas installer les capteurs sur les revêtements (zinc, plâtre, carrelage...) qui peuvent agir comme filtres de vibrations ou provoquer des vibrations parasites si ces revêtements ne [...]

[...] . ; - les situations d'exploitation pouvant conduire à un risque de concentration élevée en légionelles dans l'eau du circuit de refroidissement, notamment les éventuelles mesures compensatoires dont l'installation [...]

RÉFÉRENCE

ARRETE DEVP1305353A du 1 janvier 2014, « Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement – Chapi ». Disponible sur Légifrance :
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028374941> (consulté le 28 août 2026).